



## APPEL À PROJETS POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS AGRICOLES ET D'ÉLEVAGE À COÛTS PARTAGÉS

### Guichet 1 : Sous Projets de petite taille

#### 1. Contexte de l'appel

Le Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Elevage (MASAE), à travers le Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP) financé par la Banque mondiale et le Fonds international de développement agricole (FIDA), lance ce présent appel à soumission pour le financement de projets à coûts partagés dans les chaînes de valeur mil, maïs, sorgho, fonio, oignon, banane, pomme de terre, viande et lait dans les **14 régions** du Sénégal.

La mise en œuvre du FSRP vise à accroître la préparation contre l'insécurité alimentaire et améliorer la résilience des systèmes alimentaires au Sénégal. Dans sa sous-composante 2.2 : « Renforcer la sécurité alimentaire régionale par la gestion intégrée des paysages » et sa sous-composante 3.2 : Soutenir le développement de chaînes de valeur stratégiques et régionales, le Financement à Coûts partagés (FCP) constitue un levier très important pour améliorer la compétitivité des chaînes de valeurs et susciter l'investissement privé dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage.

Le FSRP s'appuie sur le Fonds d'Appui au Développement du Secteur Rural (FADSR) et le Fonds d'appui à la Stabilisation (FONSTAB), comme agences d'exécution en charge de la mise en œuvre du mécanisme de financement à coûts partagés (FCP), sur l'étendue du territoire national. Ces agences d'exécution et les porteurs de projet seront assistés sur le terrain, par des Facilitateurs d'Appui aux Entreprises (FAE).

Le FSRP-SN invite les porteurs de projets à déposer leur requête de financement auprès des services départementaux de l'élevage et des productions animales (SDELPA) (**Pour les projets d'élevage**) et des Services Départementaux de Développement Rural (SDDR) ou des Directions Régionales de Développement Rural (DRDR) (**Pour les projets d'agriculture**).

#### 2. La Convention de financement

Le FSRP a mis en place plusieurs guichets qui répondent à différents profils d'entrepreneurs. **Cet appel à projets concerne uniquement le guichet 1**, décrit comme suit :

<b>Guichet</b>	<b>Nombre de sous projets ciblés</b>	<b>Taille du projet (FCFA)</b>	<b>Subvention FSRP</b>	<b>Contrepartie du promoteur</b>	<b>Subvention FSRP avec bonification pour les jeunes et les femmes</b>	<b>Promoteurs ciblés</b>
Guichet 1 (sous projets de petite taille)	1578	+2 850 000 à 5 700 000	70 %	30 %	- <b>80 % Si jeune (18 à 35 ans) et femmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Individuels, groupe de producteurs, coopératives, promoteurs privés, transformateurs, commerçants,</li> <li>- Groupements de producteurs et d'éleveurs</li> <li>- PME agricoles et pastorales,</li> <li>- Coopératives agricoles et pastorales,</li> <li>- Entreprises agro-industrielles</li> </ul>

Pour la mobilisation de la contrepartie en espèces, le promoteur a plusieurs possibilités :

- Mobiliser ses fonds propres sur un compte bancaire à indiquer
- Solliciter l'accompagnement du FONSTAB (Pour l'élevage) ou FADSR (Pour l'agriculture) pour l'obtention d'un crédit auprès de leurs structures financières partenaires.

### 3. Modalités de mise en œuvre

- **Eligibilité**

1) Le Financement à coûts partagés est ouvert :

- aux individuels, PME agricoles et pastorales, Organisations de producteurs, coopératives, transformateurs, commerçants/fournisseurs, agro-industries etc. et évoluant dans les chaînes de valeurs des céréales sèches (mil, maïs, sorgho, fonio etc...), des produits horticoles (oignon, banane et pomme de terre) et des produits d'élevage (viande et lait), intervenant dans les 14 régions du Sénégal ;
- à toutes les chaînes de valeurs agricoles dans les 12 communes (Guédé, Wouro Sidy, Mboula, Notto Diobass, Touré Mbondé, Ndiob, Ndiognick, Lour Escale, Paos Koto, Payar, Dialacoto et Oulampan).

2) Au sein des chaînes de valeurs éligibles, le financement à coûts partagés cible les activités ci-après :

- production, transformation et commercialisation ;
- production fourragère ;
- technologie solaire ;
- solutions numériques pour les services de vulgarisation.

3) Dépenses éligibles

- intrants agricoles et d'élevage ;
- équipements agricoles et d'élevage ;
- infrastructures ;
- technologies digitales ;
- adoption de technologies innovantes.

- **Modalités de soumission**

Les soumissions des sous projets sont libellées en langue française sur format papier ou électronique.

Le dépôt est ouvert tous les jours ouvrables (lundi au vendredi) durant toute la vie du FSRP.

*Trois canaux de dépôt sont disponibles selon le secteur ciblé :*

- ✓ ***La plateforme d'enrôlement en ligne***

Lien d'accès à la plateforme : [www.fsrp.sn](http://www.fsrp.sn)

1ère étape : Cliquez sur la rubrique **Financements**

2ème étape : Cliquez sur la sous rubrique : **Financements à couts partagés**

3ème étape : Choisissez votre guichet puis soumettez votre sous projet

- ✓ **Ou dépôt physique**

Au niveau des services régionaux ou départementaux de l'Agriculture (pour le secteur agricole)

Au niveau des services départementaux de l'élevage (pour le secteur animal)

- ✓ **Ou dépôt par voie électronique**

Email : [fsrps@frsp.sn](mailto:fsrps@frsp.sn)

- **Clôture et Calendrier d'Evaluation des dépôts**

Clôture périodique des dépôts : tous les 15 du deuxième mois de chaque trimestre civil, correspondant aux dates suivantes : 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre

- **Sélection**

A la fin du délai de dépôt des dossiers, les agences d'exécution procèdent à l'analyse de la conformité et de la recevabilité des différents dossiers. Elles vérifient que les projets soumis à financement, satisfont aux différents critères de présélection et de sélection généraux, techniques et financiers de projets compétitifs.

Les bénéficiaires des propositions de Sous-Projets recevables, seront invités à participer aux formations et aux sessions de renforcement des capacités et de coaching qui permettront de consolider les dossiers, de mieux organiser l'idée de projet et de la concrétiser en plans d'affaires bien structurés et élaborés, tout en préparant la mise en œuvre des aspects techniques et technologiques, notamment les processus de transition agroécologique.

A la suite de l'accompagnement des porteurs de projets jugés recevables, une phase de sélection des dossiers de financement sera ouverte sur la base des critères de viabilité définis ainsi que de l'engagement pris dans la requête de financement à apporter sa contribution aux coûts de réalisation du sous projet et à la participation à la transition agroécologique. Elle se fera en trois étapes :

**Pour les projets d'élevage :**

- 1) d'abord, une phase de présélection des sous projets au niveau départemental ;
- 2) ensuite, une phase d'approbation technique par le Comité Technique d'Approbation du FONSTAB ;
- 3) et enfin, une phase d'approbation par le Comité d'Evaluation et d'Approbation au niveau national.

**Pour les projets agricoles :**

- 1) d'abord, une phase de présélection des sous projets au niveau régional ;

- 2) ensuite, une phase de validation par Comité de qualification du FADSR ;
- 3) et enfin une phase d'approbation par le Comité d'Evaluation et d'Approbation au niveau national.

- **Critères d'évaluation des sous projets**

Les sous-projets sélectionnés feront l'objet d'un examen approfondi afin de collecter toutes les informations utiles relatives à l'activité et au profil des promoteurs. Cette démarche vise à s'assurer que le besoin de financement est correctement dimensionné et que le dossier technique ainsi que le plan d'affaires sont solidement élaborés.

Pour chaque promoteur, le sous-projet finalisé devra répondre aux conditions suivantes :

1. **Soumission initiale**

- o Inscription sur la plateforme de soumission ou dépôt des fiches d'identification auprès des structures désignées (SDELPA, DRDR, SDDR).

2. **Complément du dossier, en cas de recevabilité**

Le porteur de projet devra fournir :

- o Une demande formelle de subvention ;
- o La preuve de son existence juridique et légale (RC, NINEA, titre de propriété, etc.) ;
- o Un engagement écrit à participer :
  - aux sessions de renforcement de capacités,
  - au processus de transition agroécologique,
  - et au respect des exigences de sauvegarde environnementale et sociale ;
- o La preuve de l'ouverture d'un compte bancaire auprès d'une institution financière ;
- o Un plan d'affaires structuré autour des chaînes de valeur prioritaires ou contribuant à la résilience des systèmes alimentaires dans les 12 communes sélectionnées pour la GIP ;
- o La preuve d'une expérience professionnelle d'au moins deux (2) ans dans l'activité concernée, ou la démonstration d'une aptitude professionnelle équivalente ;
- o Les éléments attestant de la rentabilité et de la viabilité économique du sous-projet.

Les promoteurs privés intéressés peuvent envoyer une demande par email aux adresses ci-dessous pour obtenir la liste des éléments constitutifs du dossier, les critères de sélection et les modèles de fiche d'identification.

- FSRP : [fsrpsenegal@gmail.com](mailto:fsrpsenegal@gmail.com)
- FADSR [fadsr.agriculture@agriculture.gouv.sn](mailto:fadsr.agriculture@agriculture.gouv.sn)
- FONSTAB [fonstab@gmail.com](mailto:fonstab@gmail.com)

Les candidatures des jeunes et des femmes sont fortement encouragées.

La validité de cet appel à projet est renouvelable pour une durée de trois mois, jusqu'au 31 décembre 2028, à compter du 15 Novembre 2025, date de clôture de la première session.